



N°58

Ville de Mèze

DÉCISION DE M. LE MAIRE

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

« Service de maintenance et d'entretien des installations techniques des bâtiments communaux de la ville et du CCAS de la ville »

Consultation N°24MA-03

M. le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définissant les procédures formalisées, ainsi que, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant leurs avenants et toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres passés selon les procédures formalisées ;

Vu les offres présentées par CLIMATEC, H SAINT PAUL, SNEF MAINTENANCE et HERVÉ THERMIQUE pour chaque lot, dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant les offres présentées

- pour le lot n°1 par CLIMATEC en vue de l'attribution :du marché public n°24035, se révèle être l'offre la plus avantageuse et conforme aux attentes de la commune ;
- pour le lot n°2 par CLIMATEC en vue de l'attribution :du marché public n°24036, se révèle être l'offre la plus avantageuse et conforme aux attentes de la commune ;
- pour le lot n°3 par CLIMATEC en vue de l'attribution :du marché public n°24037, se révèle être l'offre la plus avantageuse et conforme aux attentes de la commune.



Ville de Mèze

N°58

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par CLIMATEC domiciliée 22 avenue de la Méditerranée à Pomerols est retenue pour l'attribution du marché n°24035 portant marché de prestation de services pour un montant forfaitaire annuel de 14.104 € HT pour la mairie et 804 € HT pour le CCAS et un montant maximum annuel de 6.500 € HT pour la mairie et 2.500 € HT pour le CCAS.

Article 2 :

L'offre présentée par CLIMATEC domiciliée 22 avenue de la Méditerranée à Pomerols est retenue pour l'attribution du marché n°24036 portant marché de prestation de services pour un montant forfaitaire annuel de 8.645 € HT pour la mairie et 3.840 € HT pour le CCAS et un montant maximum annuel de 3.500 € HT pour la mairie et 1.500 € HT pour le CCAS.

Article 3 :

L'offre présentée par CLIMATEC domiciliée 22 avenue de la Méditerranée à Pomerols est retenue pour l'attribution du marché n°24037 portant marché de prestation de services pour un montant forfaitaire annuel de 6.335 € HT pour la mairie et 1.670 € HT pour le CCAS et un montant maximum annuel de 3.500 € HT pour la mairie et 1.500 € HT pour le CCAS.

Article 4 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze au compte 6156 – chapitre 011.

Article 5 :

Le Maire, par délégation n°15 en date du 15 décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.



Ville de Mèze

N°58

Article 6 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 7 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	15.07.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	15.07.2024
Acte publié, affiché et notifié le	15.07.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Fait à Mèze, le 12 juillet 2024

Le Maire,
Thierry BAËZA

